

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le treize juin deux mille vingt-deux par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 35 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, M. BERRUEZO, Mme RAYNAUD, M. BAZIN (jusqu'au point n°25), Mme DESCATEAUX, M. COUTURE, Mme MARETHEU, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ, Mme DANI, Mme BELLAL, M. MANET, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, Mme ALLARD, M. RENE, Mme VALETTE, M. COURTOIS, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS, Mme CALIANDRO-CHARLON, M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE, Mme CANEVY-RAMIN, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . Mme NOIRET ayant donné pouvoir à Mme PECOT
- . M. PELLÉ ayant donné pouvoir à Mme MARETHEU
- . Mme CUIPIF ayant donné pouvoir à M. RENÉ
- . M. MONTEIRO ayant donné pouvoir à Mme ROYER

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBOIS

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 17 mars 2022, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition des subventions 2022 allouées aux associations civiques et patriotiques, par 39 voix pour,
- Approuvé, à la majorité, le vote du Compte de Gestion pour 2021, par 35 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN),
- Approuvé, à la majorité, le vote du Compte Administratif 2021, par 34 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN), Madame le Maire ayant quitté la salle,
- Approuvé, à la majorité, l'affectation du résultat issu du compte administratif 2021, par 35 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN),
- Approuvé, à la majorité, le Budget Supplémentaire pour 2022, par 35 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN),
- Validé, à l'unanimité, la constitution de provisions pour dépréciation de créances douteuses pour la somme de 38 815,10 €, par 39 voix pour,
- Attribué, à la majorité, le marché à la société SPIE CITYNETWORKS pour les travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection et de son infrastructure et autorisé Madame le Maire à signer le marché, par 35 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN),
- Attribué, à l'unanimité, le marché à la SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES pour les prestations de maintenance, entretien et travaux neufs sur les réseaux de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la commune du Perreux-sur-Marne et autorisé Madame le Maire à signer le marché, par 39 voix pour,
- Attribué, à l'unanimité, le marché, à la société SNC EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST pour les travaux d'enrobés de chaussée et autorisé Madame le Maire à signer le marché, par 39 voix pour,
- Attribué, à l'unanimité, le marché, à la société CITELIUM pour les travaux neufs et entretien de l'éclairage public, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la ville et le centre communal d'action sociale (CCAS) pour le marché d'assurance, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot 1, n° 4 du lot 2, n°2 du lot 3, n°2 du lot 4 et n°2 du lot 10 pour la construction du groupe scolaire Germaine Sablon sis 36/38 boulevard d'Alsace, par 39 voix pour,

- Attribué, à l'unanimité, le marché à l'association Les Anges de la Terre pour la réservation de 27 berceaux et autorisé Madame le Maire à signer le marché, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune du Perreux-sur-Marne et l'ASL du Parc du Perreux, par 36 voix pour (Mme HOUDOT, Mme RAYNAUD et M. BOUCHET ne prenant pas part au vote),
- Approuvé à l'unanimité, le projet de convention proposé par le SIPPAREC ainsi que le montant de 233 561,00 € TTC pour l'allée des Ormes (entre le boulevard Foch et l'avenue Pierre Brossolette et entre le quai d'Artois et le boulevard Foch), par 38 voix pour, (Mme ROUSSELIN ne prenant pas part au vote),
- Approuvé, à la majorité, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir entre la société Immobilier France, l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et la commune, par 35 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN),
- Adopté, à l'unanimité, à compter du 1er janvier 2023, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire de la Commune ainsi que la fixation des tarifs annuels applicables à l'ensemble des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, par 39 voix pour,
- Accordé à l'unanimité, l'attribution des subventions pour 5 classes autogérées et des indemnités allouées aux enseignants, par 39 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, les montants des frais de scolarité intercommunaux et la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'année scolaire 2021-2022, par 39 voix pour,
- Validé à l'unanimité, les subventions communales complémentaires allouées aux associations sportives, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création de la Régie personnalisée ainsi que les statuts du Centre des Bords de Marne et désigné Madame Maryse Levy, Madame Véronique Raynaud, Monsieur thomas Berruezo, Monsieur Bruno Perez et Monsieur Marc Boniface aux fins de siéger au Conseil d'Administration de la régie personnalisé à autonomie financière sans procéder au bulletin secret, pour 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement modifié pour les multiaccueils municipaux, pour 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition d'un bien à destination des femmes victimes de violences, par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de partenariat de formation territorialisée avec la délégation Ile-de-France du CNFPT, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'institution d'un « forfait mobilités durables » au profit des agents de la ville du Perreux-sur-Marne et du CCAS, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création d'un comité social territorial (CST) commun entre la ville et le centre communal d'action sociale (CCAS) et d'une formation spécialisée en fixant à 5 le

nombre de représentants titulaires et à 5 le nombre de représentants suppléants pour chaque collège, par 38 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, le nombre d'ARTT qui seront écartés au regard du nombre de jours non travaillés et du nombre d'heures de travail hebdomadaire, par 38 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, la mise en place d'une commission consultative paritaire unique et commune à la ville et à son établissement rattaché, le centre communal d'action sociale (CCAS), par 38 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, le recours au vote électronique par voie dématérialisée, en vue de l'organisation des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022, par 38 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, les nouvelles règles relatives aux avancements de grade (taux de promotion), par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, à la majorité, la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – filière médico-sociale – cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (catégorie B), par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, à la majorité, la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – filière technique – catégories A et B, par 38 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Christel ROYER